

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UNE SOURCE POUR D'AUTRES INDICATEURS DE RICHESSES

SOMMAIRE :

POURQUOI CONSTRUIRE DE NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSES ?	3
QUELLES PRATIQUES D'ÉVALUATION POUR QUELS OBJECTIFS ?	4
COMMENT MESURER LES APPORTS ET LES IMPACTS DES ORGANISATIONS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR UN TERRITOIRE ?	5

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ont organisé le 17 novembre 2009 à l'hémicycle de Région un séminaire dont l'ambition était :

- d'être une rencontre entre partenaires publics, partenaires économiques et sociaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour échanger, débattre et enrichir leurs pratiques d'identification et d'évaluation de l'utilité sociale,
- d'être une journée de travail, permettant de faire émerger des propositions qui contribueraient à la fois à une meilleure appropriation par les acteurs de l'économie sociale et solidaire de ce type de démarche, mais également à favoriser l'émergence d'une commande publique socialement responsable et durable,
- une journée d'échanges permettant aux techniciens des collectivités territoriales d'intégrer des critères d'utilité sociale dans l'instruction, le suivi et l'évaluation des projets soutenus.

Aujourd'hui, les principaux indicateurs de richesses (PIB, croissance économique) sont de plus en plus contestés car ignorant la plupart des dimensions de bien-être individuel et collectif : la réalisation de services d'intérêt collectif, le lien social, le développement personnel, l'innovation technique ou sociale.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, coopératives et fondations) produisent non seulement des biens et des services mais aussi des effets collectifs positifs¹. Ce traitement de l'évaluation de la richesse socioéconomique générée relève d'approches expérimentales, le plus souvent sectorielles ou territoriales, dont les dénominations peuvent varier : utilité sociale, plus-value sociale, responsabilité sociétale et environnementale.

L'évaluation précise des richesses produites par les entreprises de l'économie sociale et solidaire est un enjeu majeur pour mettre en avant les pratiques et les réponses que l'économie sociale et solidaire peut apporter au modèle de développement économique, social et durable des territoires.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les travaux conduits dans le cadre du groupe sur l'utilité sociale du séminaire permanent du « PROGRESS » ont abouti à la formalisation d'indicateurs et d'une grille d'appui à l'évaluation devant permettre :

- une meilleure reconnaissance des bénéfiques collectifs apportés par les activités de l'économie sociale et solidaire,
- une régulation concertée entre acteurs de l'économie sociale et solidaire et la collectivité territoriale régionale, dans l'esprit d'une démarche de progrès, s'appuyant sur des critères et indicateurs négociés au cas par cas.

Aujourd'hui, malgré l'existence de diverses démarches expérimentales et « l'outillage » créé pour le PROGRESS, l'utilité sociale produite par les activités de l'économie sociale et solidaire

¹ Les économistes parlent d'effets externes ou externalités positives. Il est fait l'hypothèse que l'économie sociale et solidaire a la particularité d'être de la production volontaire d'effets externes positifs.

reste mal connue : sa mise en œuvre reste timorée, les expérimentations ne sont pas toujours comprises ou adaptées, la notion même fait encore débat.

De façon complémentaire à l'initiative d'acteurs, ou de fédérations en la matière, des collectivités territoriales mettent également en place des expérimentations, des outils visant à favoriser cette reconnaissance. Néanmoins, la culture de l'évaluation est encore peu développée dans les collectivités publiques et la prise en compte des impacts socio-économiques et environnementaux dans le cadre des relations entre les pouvoirs publics et les acteurs de l'économie sociale et solidaire est une pratique encore très marginale. Le développement et la reconnaissance de ces pratiques doit être consolidé et accompagné.

POURQUOI CONSTRUIRE DE NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSES ?

La construction de nouveaux indicateurs de richesses suscite un intérêt renouvelé à la lumière des problématiques de crise.

Des initiatives internationales aux expérimentations d'acteurs, de l'indicateur de développement humain, de l'approche du bonheur intérieur brut aux démarches d'évaluation, de la responsabilité sociale des entreprises ou de l'utilité sociale, de nombreuses tentatives sont réalisées pour produire et rendre lisible « d'autres » indicateurs de richesses.

Dans ce cadre, l'utilité sociale est un concept déjà abordé par les économistes à la seconde moitié du XIX^{ème} siècle sous d'autres vocables tels que : utilités collectives et effets externes ou externalités positives, elle intègre évidemment l'utilité économique et elle se réfère aussi par conséquent, à la valeur économique.

Cependant, l'approche utilité sociale, à la différence de l'approche évaluative en général, ne vise pas à exprimer que la valeur économique générée par une entreprise ou une organisation. La démarche est beaucoup plus ambitieuse que celles des « économistes des externalités » car elle ne s'attache pas seulement à la difficile remontée des formes de valeur économique cachées ; elle ambitionne aussi d'exprimer, de faire valoir, de faire prendre en compte ce qui échappe à la valorisation économique et au calcul économique, c'est-à-dire des formes d'utilité sociale et sociétales qui ne sont pas visibles. De nombreux auteurs (Gadrey, Morin, Viveret, Jany-Catrice, Kempf, Coutrot, Perret...) ont travaillé sur une autre conception de la richesse mentionnant explicitement l'économie sociale et solidaire comme une possibilité de réponse à la crise.

Dans « les 50 propositions pour changer le cap : l'économie sociale et solidaire, un laboratoire pour un autre mode de développement »² (Alphandéry, Fraise et Ghezali), plusieurs pistes faisant référence aux nombreuses démarches d'expérimentations sont reprises :

- Améliorer et intégrer dans la comptabilité nationale des indicateurs non monétaires de bien-être, de santé sociale et de développement durable. Malgré leurs insuffisances, les marges d'amélioration de nombreux indicateurs complémentaires au PIB sont importantes et méritent un investissement soutenu de la collectivité.
- Fonder une politique socio-économique sur quelques indicateurs clés articulés à un tableau de bord intégrant les dimensions sociales, écologiques, d'intérêt général. Il s'agit d'institutionnaliser un nombre réduit d'indicateurs synthétiques à forte visibilité publique qui

² Consulter l'ensemble des propositions sur le site : www.lelabo-ess.org

puissent être ensuite décomposés au travers d'un tableau de bord de notre richesse nationale.

- Produire un rapport annuel sur le développement humain supervisé par une commission parlementaire et discuté à l'Assemblée nationale. Proposée en son temps par Patrick Viveret (2003), cette proposition vise à s'assurer une large appropriation politique des nouveaux indicateurs de richesses de manière à ce qu'ils contribuent à l'amélioration de la délibération démocratique et orientent la décision publique. Une autre piste est celle de la création d'une commission nationale ouverte aux partenaires sociaux et à la société civile.

Le « labo » des « 50 propositions pour changer de cap » constitue aujourd'hui un outil de débat public sur notre modèle de développement qui souhaite associer les citoyens et organisations de la société civile.

C'est le sens de la démarche initiée également par le Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse (FAIR)³, en réponse aux travaux de la Commission Stiglitz dont les méthodes sont jugées insuffisamment ouvertes à la consultation de la société civile (Gadrey, 2009).

A quels enjeux toutes ces notions renvoient-elles ? Pour quelles raisons peut-on chercher à développer ce type de pratiques, au niveau des organisations ou des territoires ? En quoi les nouveaux indicateurs de richesses peuvent ils concerner les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les collectivités territoriales ?

QUELLES PRATIQUES D'ÉVALUATION POUR QUELS OBJECTIFS ?

Trois ateliers de travail organisés dans le cadre de ce séminaire ont abordé concrètement la mise en place de démarche d'évaluation de l'utilité sociale à partir d'expériences opérationnelles.

Les démarches d'évaluation de l'utilité sociale dans leur ensemble proviennent de la volonté des structures elles-mêmes. L'enjeu essentiel de ces démarches est souvent de faire partager le sens des projets des structures par l'ensemble des parties prenantes (partenaires publics et opérationnels, membres de la structure, usagers...). Cette mobilisation élargie est d'autant plus importante lorsque les démarches posent la question de la co-identification des besoins de territoire auxquels la structure cherche à répondre.

Dans tous les cas, la réussite d'une démarche d'évaluation implique des conditions spécifiques :

- la préparation et l'implication des parties prenantes,
- l'engagement dans la durée,
- la nécessité de se faire accompagner par un tiers intervenant dans la démarche car il favorise l'objectivation et contribue à garantir les conditions de stabilité de la démarche,
- la vigilance à apporter aux modalités de collecte et d'analyse dans la durée et à la réactualisation de l'évaluation. La production d'éléments de lecture à un instant T ayant souvent vocation à être un diagnostic de la structure.

³ Pour en savoir plus sur FAIR : www.idies.org/index.php?category/FAIR

Si « la normalisation » introduite à travers la prédétermination des indicateurs dans les grilles proposées par certaines des démarches peut introduire le risque de laisser de côté certaines spécificités de la structure ou de son contexte, elles constituent néanmoins un cadre de référence sur lequel il est plus aisé de s'appuyer.

Les différentes démarches d'évaluation de l'utilité sociale ont donc des impacts différents suivant les objectifs fixés. Les résultats obtenus sont soit :

- un diagnostic de la structure établi à un instant T,
- et/ou un outil d'aide à la décision, qui permet à une structure engagée dans une démarche progrès, de définir, de réévaluer et de questionner régulièrement son projet au regard de ses partenaires opérationnels et financeurs,
- et/ou un élément de valorisation auprès de ses partenaires notamment financeurs, permettant d'améliorer l'argumentaire et de solliciter de nouveaux partenaires.

Par ailleurs a été mis en relief l'existence d'un grand nombre de démarches d'évaluation qui ne favorise pas une consolidation éventuelle des données issues de chacune de ces évaluations, par manque d'homogénéité éventuelle des indicateurs. Il est en effet parfois difficile d'en tirer une lecture transversale, propre à une fédération, un secteur, un territoire. Cette limite reste cependant relative, car le constat est qu'on retrouve des critères et indicateurs récurrents, en relation avec une activité et des problématiques quant au contexte d'exercice.

Enfin, ces outils d'évaluation de l'utilité sociale sont principalement à l'usage individuel des entreprises : « étalonner » les impacts à l'échelle d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire au travers des diverses expérimentations, favorise leur reconnaissance individuelle mais non celle de l'impact global des organisations de l'économie sociale et solidaire sur les territoires.

COMMENT MESURER LES APPORTS ET LES IMPACTS DES ORGANISATIONS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR UN TERRITOIRE ?

Des initiatives sont aujourd'hui prises ou soutenues par des collectivités territoriales pour mieux appréhender ce qui est produit sur les territoires. Ces expérimentations, dont certaines ont été présentées à l'occasion du séminaire, renvoient à différents processus comme :

- la mise en place d'observatoires sur des indicateurs sociaux et/ou environnementaux spécifiques (exemples : BIP 40, démarches d'évaluation associées aux agendas 21...),
- des démarches participatives cherchant à rendre lisibles les richesses d'un territoire au sens large (exemples : démarche sur la responsabilité sociale des territoires ou de l'indicateur sociétal de bien-être territorialisé ou encore la démarche « Territoire Socialement Responsable – TSR » initiée par le réseau REVES – Réseau Européen des Villes et des Régions pour l'Economie Sociale),
- l'appui à la mise en place d'outils pour les organisations de l'économie sociale et solidaire permettant de mieux cerner le « gain sociétal » créé (exemple de l'outil Evalu'RA mis en place par la Région Rhône-Alpes),
- la co-détermination de critères et d'indicateurs entre acteurs privés et publics (exemple : la grille élaborée pour le PROGRESS en Provence-Alpes-Côte d'Azur),
- des pôles de l'économie sociale et solidaire sectoriels dans le cadre de projets de développement concertés entre partenaires privés et publics d'une même filière (exemple : le Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire – PRIDES – Carac'Terres pour la filière du tourisme de territoire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

La diversité de ces expérimentations recoupe des enjeux de natures différentes sous l'angle de la relation entre acteurs publics et acteurs privés de l'économie sociale et solidaire.

Elles confirment la possibilité d'intégrer dans les démarches entreprises autour de nouveaux indicateurs de richesses, ce qui est spécifiquement produit par l'économie sociale et solidaire.

Aujourd'hui, il manque cependant une démarche de valorisation territoriale de la contribution sociétale spécifique de l'économie sociale et solidaire à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Valorisation qui ne se réduirait pas à l'addition des évaluations individuelles de l'utilité sociale.

Les personnes présentes lors de ce séminaire ont accepté sur proposition de la Chambre Régionale d'engager, en 2010, une démarche permettant la création d'un indice territorial de l'utilité sociale, élaboré à partir d'un faisceau d'indicateurs.

L'objectif de cette démarche est de donner une lisibilité territoriale, globale, de la face cachée de la valeur de l'utilité sociale produite par les organisations de l'économie sociale et solidaire sur les territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il s'agira de travailler à partir de bases méthodologiques existantes qui ont fait l'objet de débats participatifs, de croiser les éléments relevant de l'économie sociale et solidaire et relevant des politiques publiques, afin de définir ce nouvel indice.

A l'issue des débats, il a été décidé avec le Conseil Régional d'organiser dès le début de l'année 2010 des groupes de travail partenariaux, co-animés par la collectivité et la Chambre Régionale pour construire cet indice qui permettra de mieux rendre compte des apports sociaux et environnementaux des organisations de l'économie sociale et solidaire.